



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DES
FAÇADES DE L'ÉCOLE OUEST ÉLÉMENTAIRE -
LOT N°2 : ISOLATION / DOUBLAGES /
MENUISERIE / PLATRE /**

**DÉCISION N° DM-22-277
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

**PEINTURE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ INTER
ISOLATION**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié dans Le Moniteur et Marchés Online le 17 mars 2022 relatif aux travaux de réhabilitation des façades de l'école Ouest élémentaire – Lot n°2 : Isolation / Doublages / Menuiserie / Plâtre / Peinture ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société INTER ISOLATION, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INTER ISOLATION, sise 16, rue Paul Déroulède 94700 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, représentée par Monsieur Pascal GARCIA, le marché de travaux de réhabilitation des façades de l'école Ouest élémentaire – Lot n°2 : Isolation / Doublages / Menuiserie / Plâtre / Peinture.

Le marché est conclu pour un montant s'élevant à 197 930,00 € HT (237 516,00 € TTC) pour l'ensemble des travaux.

Le marché est conclu pour une durée de 16 semaines, dont 8 semaines de période de préparation, à compter de l'OS de démarrage.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9942H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9942H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022